

REGLEMENT
(version du 1er juin 2017)

Dossier complet à transmettre par voie électronique
(Appel d'offre permanent)

1. INTRODUCTION

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier pour tout type de projet structurant dans le cadre du « Développement des établissements membres de l'AUF ».
Sans prétendre être exhaustif, il peut s'agir de projets de formation, de recherche, de gouvernance, d'appui à l'insertion professionnelle, de service universitaire à la communauté...
L'AUF ne soutient que des projets institutionnels au sein de ses établissements membres. Cet appel d'offre ne convient pas aux requêtes individuelles d'appui financier (bourse, participation à un colloque...).

Le présent appel d'offre s'adresse aux institutions membres de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) dans la Caraïbe (www.auf.org/nos-membres/), **à jour de leur cotisation et libérées des conditions indiquées aux conventions des projets en cours ou passés** dont elles bénéficient (notamment la remise de rapport d'activité et financier). Ils sont désignés comme « établissements bénéficiaires » dans le présent document.

L'AUF se réserve le droit de ne pas étudier un dossier déposé par un établissement non à jour de ses cotisations ou ne respectant pas les termes des projets en cours ou passés dont il bénéficie.

Les porteurs de projets sont appelés à déposer leur document de projet selon le format joint au présent règlement.

Une version numérique du dossier de candidature doit être transmise à l'adresse suivante, et **uniquement à cette adresse** : aobc@ht.auf.org

S'agissant d'un appel d'offre ouvert et permanent, il est évident que les termes de ce dernier peuvent être modifiés. La date de la dernière version est toujours indiquée sous le titre « règlement » de ce document.

Le règlement s'appliquant à un projet déposé à un *instant t* est le règlement en vigueur à la date de réception par l'AUF du dossier complet. La réception de l'AUF est attestée par un mail de l'Agence indiquant que le dossier est complet et bien pris en compte. La date de ce mail de l'AUF fera foi pour la version du règlement appliqué.

2. CARACTERISTIQUES DU PROJET ET FINANCEMENTS ÉLIGIBLES

La durée maximale du projet est fixée à deux années. Des rapports intermédiaires d'activité et financier seront à remettre. Le rapport final sera à remettre au plus tard trois mois après le terme du projet.

Le montant du soutien financier accordé par l'Agence s'établit entre 20 000 et 50 000 euros.

Les dépenses éligibles au financement de l'AUF sont les suivantes :

- **missions courtes internationales** : ce sont des missions d'une durée comprise entre 7 et 14 jours qui, dans le cadre du projet, permettent à l'établissement bénéficiaire de recevoir un enseignant ou un expert ou, au contraire, à un enseignant-chercheur de l'universitaire bénéficiaire de se rendre dans un établissement partenaire.
Les missions se font entre établissements membres de l'AUF de pays différents.
Paramétrage indicatif : 2820€ / mission
- **missions longues**: ces mobilités visent essentiellement un perfectionnement approfondi d'un enseignant-chercheur de l'université bénéficiaire dans le cadre d'une mobilité internationale de 1 à 3 mois dans un établissement partenaire membre de l'AUF. La vocation d'une telle mobilité est le renforcement des compétences locales pour une appropriation progressive des différents aspects du projet.
Paramétrage indicatif : 3320€ / allocation
- **valorisation de la recherche** : cette rubrique peut couvrir des frais de publication d'ouvrages originaux, frais de publication d'articles dans des revues à comité de lecture, la publication de revues papier ou électroniques...
Les publications sont au moins à 50 % en français.
Le montant consacré à la publication est à définir par le responsable du projet
Elle prend aussi en charge la participation d'enseignants-chercheurs de l'université bénéficiaire à des colloques internationaux pour une communication orale en français ou la participation de conférenciers internationaux à une manifestation scientifique organisée par l'université bénéficiaire. *Paramétrage indicatif : 2270€ / mobilité*
- **prestation de service** : cette rubrique permet de recruter une expertise externe pour mener un travail spécialisé dans le cadre du projet pour lequel l'université bénéficiaire ne dispose pas de compétences dédiées.
Aussi, lorsque c'est possible et rentable dans le cadre du projet, l'expertise sera apportée par le consortium de partenaires universitaires (notamment dans le cadre de missions courtes)
A titre d'exemple, il peut s'agir de répondre à un appel d'offre international, de solliciter un avis juridique, d'implanter un matériel ou un dispositif technique...
Il s'agit d'un appui ponctuel, ciblé et limité dans le temps. Le recours à cette expertise externe devra être argumenté.
- **soutien au fonds documentaire** : il s'agit d'un soutien permettant des achats documentaires ou l'abonnement à des bases de données pour l'établissement bénéficiaire.
- **petits équipements scientifiques et techniques non informatiques** : Il peut s'agir notamment de matériels de laboratoire. Les équipements informatiques ne sont pas éligibles.
- **communication** : cette rubrique correspond à tout matériel de communication et de publicité qui peut être fait dans le cadre du projet : site internet, brochure...

Les mobilités s'organisent au sein du consortium de partenaires identifiés pour le projet

Le soutien cumulé aux quatre dernières rubriques (prestation de service, fonds documentaire, équipements scientifiques et techniques et communication) ne peut pas représenter plus de 50 % de la demande de financement à l'AUF.

Toutes les activités menées et documents produits seront en français ou version bilingue (anglais, espagnol, créole).

Les porteurs de projet ayant des besoins d'appuis spécifiques qui ne seraient pas couverts par les dépenses éligibles ci-dessus peuvent les ajouter dans le document de projet (rubrique « actions à mettre en oeuvre ») et les inscrire au budget prévisionnel.

Le porteur de projet veillera à bien décrire cet appui spécifique, son utilité et son paramétrage.

L'AUF pourra alors apprécier la requête et statuer dans le respect de ses règlements.

A ce titre, il est déjà indiqué que l'AUF ne prend pas en charge de rémunérations (sous quelque forme que ce soit), ni de frais de gestion ou frais de fonctionnement généraux, d'achats bureautiques (ordinateurs, imprimantes, matériel de bureau...), ni de frais de restauration (en dehors des perdiems).

Dans le cadre de ces projets visant un renforcement institutionnel de l'université bénéficiaire dans la Caraïbe, l'AUF ne prend pas en charge les étudiants. Les financements sont fléchés vers les enseignants-chercheurs.

Caractéristiques générales des mobilités :

Type d'allocation	Code	Caractéristiques	Montant	Autre financement éligible
Missions courtes	MIE/ MIX	Entre 7 et 14 jours 30h d'enseignement minimum pour les ME	Perdiem de 110€ / j (180€ pour les Antilles française) Pas d'honoraires	Billet A/R Assurance
Mobilités colloque	MIR	Le temps du colloque avec un max de 7 jours	Perdiem de 110€ / j (180€ pour les Antilles française)	Billet A/R Assurance
Missions longues	AFM/ ARM	Entre 1 et 3 mois	1010€ ⁽¹⁾ 720€ ⁽²⁾ 600€ ⁽³⁾	Billet A/R Assurance

(1) Montant par mois pour les pays « Elevés » du classement Banque Mondiale

(2) Montant par mois pour les pays « Intermédiaires » du classement Banque Mondiale

(3) Montant par mois pour les pays « Faibles » du classement Banque Mondiale

Voir document annexé à ce règlement

IMPORTANT :

Les projets soutenus feront l'objet d'une contractualisation entre la plus haute autorité de l'établissement auquel est affilié le porteur du projet et le Directeur Caraïbe de l'AUF afin de préciser les modalités précises du soutien accordé.

A priori, le financement de l'AUF est accordé en délégation de crédit. Le bénéficiaire devra en disposer selon les termes prévues à la convention et en justifier dans le cadre de rapports d'activité et financier.

3. MODALITES ET CRITERES D'APPRECIATION DES CANDIDATURES

Les dossiers seront examinés par des experts indépendants et reconnus dans le domaine concerné et un comité stratégique régional (ou, par délégation, une partie de ce comité stratégique).

Les évaluateurs externes apportent essentiellement une appréciation scientifique sur les dossiers. Le comité stratégique porte un regard scientifique et évalue aussi l'opportunité socio-économique ainsi que l'impact du projet au développement national et/ou régional.

Les dossiers évalués négativement par les experts ou le comité stratégique ne seront pas retenus.

Les projets évalués positivement par les experts ou le comité stratégique seront financés dans la mesure des ressources budgétaires disponibles auprès de la Direction Caraïbe.

Le Directeur régional Caraïbe pourra être amené à faire des arbitrages sur l'ordre de priorité des projets financés selon des critères d'opportunité régionale. Il pourra aussi, lorsque les moyens financiers sont insuffisants, proposer un financement inférieur à la requête sur une partie du projet.

Les critères d'appréciation retenus pour les projets sont, par priorité :

- ✓ La pertinence du projet dans son environnement national et caribéen ainsi que l'impact socio-économique et sa contribution opérationnelle au développement;
- ✓ La faisabilité en regard des ressources humaines et des moyens disponibles ;
- ✓ L'ambition et la mesure des effets attendus (objectifs, cibles...) et la capacité à parvenir à ces résultats concrets et à des livrables dans le temps imparti du projet ;
- ✓ Le niveau d'implication de l'établissement porteur (moyens financiers et humains propres pour le projet) ;
- ✓ La dimension intégratrice du projet et notamment sa capacité à bénéficier à l'ensemble de la communauté universitaire nationale ou régionale (ou un sous-ensemble de celle-ci) au delà de l'établissement porteur du projet ;
- ✓ La qualité du partenariat : crédibilité et pertinence des partenaires identifiés ainsi que leur niveau d'implication.
Un consortium mobilisant significativement les universités caribéennes sera positivement apprécié ;
Un consortium mobilisant significativement les acteurs socio-professionnels - et par là l'ancrage du projet dans son environnement - sera positivement apprécié ;
- ✓ La part de co-financement - à savoir autre que le financement de l'AUF - consacrée à des actions nouvelles et spécifiques au projet sera fortement valorisée. Les engagements financiers devront être attestés et crédibles.
Les apports en nature en terme de valorisation des locaux ou des personnes impliquées peuvent être valorisés dans le budget (section fonctionnement & personnel) mais ne sont pas considérés comme des co-financement en actions tels que ici définis.
- ✓ L'adéquation entre les moyens sollicités et les résultats attendus du projet ;
- ✓ La capacité d'appropriation et de pérennisation du projet sur les aspects scientifiques, humains et financiers et les mesures prises sur le temps du projet pour y parvenir ;
- ✓ L'aspect innovant du projet. Le porteur du projet devra démontrer la plus-value du projet en regard de l'existant dans le pays ou dans la région ;
- ✓ L'équilibre entre les établissements membres de l'AUF dans la Caraïbe et les pays représentés ;
- ✓ La promotion de nouvelles collaborations : à qualité égale des dossiers, la priorité sera donnée à des établissements qui n'ont pas ou peu été soutenus par la Direction régionale Caraïbe les années antérieures ;
- ✓ Le classement du projet par la plus haute autorité de l'établissement en cas de candidatures multiples;
- ✓ La participation des femmes et des jeunes chercheurs au projet;
- ✓ L'équilibre entre les disciplines soutenues ;

4. CALENDRIER

- Pas de calendrier prévu. Il s'agit d'un appel d'offre permanent.
- Le processus de sélection à partir de la réception du dossier complet est estimé à trois mois. Le porteur de projet sera notifié par mail au terme du processus de sélection.
- Comme indiqué plus haut, une réponse positive sur la qualité du projet et l'intérêt de l'AUF à y contribuer pourra néanmoins être modulée en terme de financement disponible et/ou de démarrage de ce financement selon les capacités de la Direction Caraïbe de l'AUF.
L'AUF précisera ces aspects opérationnels dans sa réponse au porteur de projet.
L'AUF transmettra aussi au porteur de projet – pour sa prise en compte – les remarques formulées par les experts-évaluateurs et le comité stratégique régional.

5. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier complet doit comprendre :

- **Le document de projet** selon le format annexé ci-dessous
- Le **tableau « Excel » budgétaire** (*les marques explicatives auront été supprimées*)
- Les **lettres d'engagement des établissements/institutions partenaires** participant activement au projet (et uniquement ceux-ci) et détaillant la nature de cet engagement. La lettre d'engagement doit refléter et expliciter le montant indiqué pour ce partenaire dans le budget global ;
- le **CV** détaillé du porteur du projet ;
- les **CV simplifiés** (deux pages maximum) des collaborateurs au projet au sein de l'établissement bénéficiaire ;
- les **CV simplifiés** (deux pages maximum) des collaborateurs au projet au sein des établissements partenaires;
- la **lettre de soutien de la plus haute autorité de l'établissement** porteur du projet (Recteur, Président, Directeur Général...) reprenant à minima le titre du projet, le nom du porteur du projet, le montant global du projet, la demande budgétaire faite à l'AUF et le montant du co-financement.
La plus haute autorité de l'établissement pourra aussi indiquer un ordre de priorités entre les différents projets déposés et restant encore en instance de demande de financement (à savoir ni refusés et pas encore conventionnés)
- Tout autre document pertinent permettant de mieux apprécier le projet : protocole de recherche, maquette de cours...

Le dossier numérique doit contenir au maximum :

1. Le fichier pour le document de projet (au format pdf);
2. Le fichier « Excel » budgétaire ;
3. Un seul fichier pour toutes les lettres d'engagement des partenaires ;
4. Un seul fichier pour tous les CV ;
5. La lettre de soutien de la plus haute autorité ;
6. Un seul fichier pour tous les autres documents pertinents avec, en entête de ce fichier, la liste des documents transmis ;

Le non respect de ces règles pourra entraîner l'annulation de la candidature.

**Direction Caraïbe
51, rue Dufort, Bois Verna
Port-au-Prince, Haïti**

Téléphone : +509 29 42 67 98
Site Web : <http://www.caraibe.auf.org/>

**Pour toutes informations complémentaires, écrire à l'adresse ci-dessous
aobc@ht.auf.org**

Appui à projets structurants Document de projet

Le présent document de projet doit être rempli par le porteur de projet **sans modifier le format proposé et en ne répondant qu'aux seuls objets ici sollicités**. Comme précisé par le règlement, tout complément d'information utile au projet que souhaiterait apporter le porteur de projet doit être joint dans un autre document.

Le présent document de projet ne devrait pas excéder dix pages.

Intitulé du projet :

Axe de la Stratégie 2017-2021 (rempli par AUF) :

Direction :(rempli par AUF)

Région(s) concernée(s) :(rempli par AUF)

Etablissement demandeur :

(Université membre de l'AUF dans la Caraïbe ou organisme fédérant des universités membres de l'AUF dans la Caraïbe)

Porteur du projet (NOM, Prénom, Fonctions) :

(joindre CV détaillé)

Description succincte

- Objet
(courte description du projet : finalité, modalités, principaux leviers d'actions...)
- Domaine(s) concerné(s) :
- Durée du projet (+ dates) :
(Maximum deux ans)
- Structures partenaires (académiques, institutionnelles, économiques...) :
(Annexer les lettres/conventions de partenariat décrivant l'apport scientifique et/ou financier de chaque partie prenante. Un partenaire cité sans lettre d'engagement précisant la nature opérationnelle de cet engagement ne sera pas considéré)

- Effet de levier potentiel :
(comment le projet pourrait se déployer, fédérer davantage, générer d'autres initiatives connexes...)
- Moyens humains mis à disposition par l'établissement porteur du projet et ses partenaires (effectif, nature des missions de chacun,..) :
(Annexer les CV simplifiés des collaborateurs au projet)
- Moyens matériels mis à disposition par l'établissement porteur du projet et par ses partenaires (locaux, informatique..) :
- Coût global (détaillant les contributions financières de l'AUF et de ses partenaires en actions, part globale du cofinancement (en montant et %) :
*(N'aborder ici que les budgets en **actions** (= moyens nouveaux et spécifiques engagés pour le projet) des différents contributeurs
Les apports en nature en termes de valorisation des locaux ou des personnes impliqués, l'achat de matériel générique (matériel de bureau...)...ne sont pas comptabilisés ici. Ils sont valorisés dans le fichier Excel de budget du projet)*

(Annexer le fichier Excel de budget du projet.

Veiller à la cohérence entre la section « budget » du présent document de projet, le fichier Excel de budget et les engagements financiers des lettres de partenariat)

Contexte et justification

(Justifier de l'utilité et de la pertinence du projet dans le contexte national et caribéen

Quel est son impact socio-économique et sa contribution opérationnelle au développement)

Caractère innovant

(En quoi le projet apporte t-il quelque chose de novateur / nouveau au paysage national et caribéen)

Public cible

(Présenter le public cible direct mais aussi, le cas échéant, dans quelle mesure le projet pourra bénéficier à l'ensemble de la communauté universitaire nationale ou régionale (ou un sous-ensemble de celle-ci) au delà de l'établissement porteur du projet)

Actions à mettre en œuvre

(Distinguer ici trois sections d'actions :

- *Les actions éligibles au projet (voir règlement) pour lesquelles le financement de l'AUF est sollicitée*
- *Les actions non prévues au règlement mais pour lesquelles le porteur de projet sollicite et argumente le financement de l'AUF*
- *Les actions financées sur un autre budget que celui de l'AUF*

Toutes les actions ici présentées doivent logiquement être reportées dans l'annexe budgétaire du projet)

Résultats attendus

- Livrables :
- Indicateurs de réussite (justification des indicateurs retenus, processus d'évaluation, cibles chiffrées) :
- Perspectives à l'issue de la mise en œuvre du projet
(Justifier notamment de la capacité d'appropriation et de pérennisation du projet sur les aspects scientifiques, humains et financiers et les mesures prises sur le temps du projet pour y parvenir)

Classification des pays d'après l'indice de développement de la Banque Mondiale :
N.B. indice actualisé en juillet. Applicable à l'AUF le 1er janvier de l'année suivante

		Total membres	Etablissements membres de l'AUF (hors réseaux)	Réseaux membres de l'AUF	Classification AUF d'après la Banque Mondiale (applicable le 01/01/2017)		◀	Classification AUF d'après la Banque Mondiale (applicable le 01/01/2016)		
					Sud	Intermédiaire		Nord	Elevé	
Amérique	Argentine	4	4		Sud	Intermédiaire	◊	Nord	Elevé	
	Belize				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Bolivie	3	3		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Brésil	17	17		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Canada	34	30	4	Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Chili	1	1		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Colombie	6	6		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Costa Rica	1	1		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	El Salvador				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Equateur				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Etats-Unis	1	1		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Guatemala				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Guyana				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Honduras				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Mexique	4	4		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Nicaragua				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Panama				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Paraguay				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Pérou	4	4		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Suriname				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire		
Uruguay	1	1		Nord	Elevé		Nord	Elevé		
Venezuela				Sud	Intermédiaire	◊	Nord	Elevé		
Afrique Centrale et des Grands Lacs	Angola	1	1		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Botswana	1	1		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Burundi	7	7		Sud	Faible		Sud	Faible	
	Cameroun	18	18		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Congo	4	4		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Erythrée				Sud	Faible		Sud	Faible	
	Gabon	8	8		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Guinée équatoriale	1	1		Sud	Intermédiaire	◊	Nord	Elevé	
	Lesotho				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Malawi				Sud	Faible		Sud	Faible	
	Namibie				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Ouganda	1	1		Sud	Faible		Sud	Faible	
	République centrafricaine	1	1		Sud	Faible		Sud	Faible	
	République démocratique du Congo	26	26		Sud	Faible		Sud	Faible	
	Rwanda	1	1		Sud	Faible		Sud	Faible	
	Sao Tomé-et-Principe				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Somalie				Sud	Faible		Sud	Faible	
	Soudan du Sud				Sud	Faible		Sud	Faible	
	Swaziland				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Tchad	9	9		Sud	Faible		Sud	Faible	
	Zambie				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Zimbabwe	1	1		Sud	Faible		Sud	Faible	
	Afrique de l'Ouest	Bénin	2	2		Sud	Faible		Sud	Faible
Burkina Faso		9	9		Sud	Faible		Sud	Faible	
Cap-Vert		1	1		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Côte d'Ivoire		13	13		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Gambie		1	1		Sud	Faible		Sud	Faible	
Ghana					Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Guinée		4	4		Sud	Faible		Sud	Faible	
Guinée-Bissau					Sud	Faible		Sud	Faible	
Libéria					Sud	Faible		Sud	Faible	
Mali		8	8		Sud	Faible		Sud	Faible	
Mauritanie		4	4		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Niger		5	5		Sud	Faible		Sud	Faible	
Nigéria		1	1		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Sénégal		17	16	1	Sud	Faible	◊	Sud	Intermédiaire	
Sierra Leone					Sud	Faible		Sud	Faible	
Togo		5	5		Sud	Faible		Sud	Faible	
Asie-Pacifique		Australie				Nord	Elevé		Nord	Elevé
		Bangladesh				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire
		Bhoutan				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire
		Brunei Darussalam				Nord	Elevé		Nord	Elevé
	Cambodge	9	9		Sud	Intermédiaire	◊	Sud	Faible	
	Chine	7	7		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Fidji	1	1		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Îles Marshall				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Îles Salomon				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Indonésie	1	1		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Japon	1	1		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Kiribati				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Malaisie				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Maldives				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Micronésie (états fédérés de)				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Mongolie	1	1		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Myanmar				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Nauru				Nord	Elevé	◊	non défini	non défini	
	Népal				Sud	Faible		Sud	Faible	
	Nouvelle-Zélande				Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Palaos				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Papouasie-Nouvelle-Guinée				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Philippines				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	République de Corée	1	1		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	République démocratique populaire Lao	4	4		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	République populaire démocratique de Corée				Sud	Faible		Sud	Faible	
	Samoa				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Singapour				Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Sri Lanka				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Thaïlande	4	4		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Timor-Leste				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Tonga				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Tuvalu				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Vanuatu	1	1		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Viet Nam	39	38	1	Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire		
Caraïbe	Antigua-Et-Barbuda				Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Bahamas				Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Barbade				Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Cuba	3	3		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Dominique				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Grenade				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Haïti	8	8		Sud	Faible		Sud	Faible	
	Jamaïque	1	1		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	République dominicaine	3	3		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Sainte-Lucie				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Saint-Kitts-et-Nevis				Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Saint-Vincent-Et-Les Grenadines				Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
	Trinité-et-Tobago				Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Europe Centrale et Orientale	Albanie	2	2		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire
Arménie		5	5		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Azerbaïdjan		1	1		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Bélarus					Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Bosnie-Herzégovine		2	2		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Bulgarie		11	11		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Croatie		2	2		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
Estonie					Nord	Elevé		Nord	Elevé	
Fédération de Russie		4	4		Sud	Intermédiaire	◊	Nord	Elevé	
Géorgie		2	2		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Hongrie		4	4		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
Kazakhstan		3	3		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Kirghizistan					Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Kosovo		1	1		Sud	Intermédiaire	◊	Sud	Intermédiaire	
Lettonie		1	1		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
Lituanie		1	1		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
Macédoine		1	1		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Monténégro		1	1		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Ouzbékistan		3	3		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Pologne		3	3		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
République de Moldavie		8	8		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
République tchèque		1	1		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
Roumanie		35	35		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Serbie		5	5		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Slovaquie		4	4		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
Slovénie		1	1		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
Tadjikistan					Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Turkménistan					Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire	
Turquie	4	4		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire		
Ukraine	7	7		Sud	Intermédiaire		Sud	Intermédiaire		
Europe de l'Ouest	Allemagne				Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Andorre	1	1		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Autriche				Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Belgique	14	11	3	Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Danemark				Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Espagne	3	3		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Finlande				Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	France	178	172	6	Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Grèce	3	3		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Irlande				Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Islande				Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Israël	2	2		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Italie	4	4		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Liechtenstein				Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Luxembourg	1	1		Nord	Elevé		Nord	Elevé	
	Malte	1	1		Nord	Elevé		Nord	Elevé	

Données institutionnelles : dates d'adhésion

	Francophonie	Union européenne	ONU	UNESCO
Observateur 2016			24/10/1945	15/09/1948
			25/09/1981	10/05/1982
			14/11/1945	13/11/1946
			24/10/1945	04/11/1946
1970			09/11/1945	04/11/1946
			24/10/1945	07/07/1953
			05/11/1945	31/10/1947
Observateur 2014			02/11/1945	19/05/1950
			24/10/1945	28/04/1948
			21/12/1945	22/01/1947
			24/10/1945	01/10/2003
			21/11/1945	02/01/1950
			20/09/1966	21/03/1967
			17/12/1945	16/12/1947
Observateur 2014			07/11/1945	04/11/1946
			24/10/1945	22/02/1952
			13/11/	

Classification des pays d'après l'indice de développement de la Banque Mondiale : N.B. indice actualisé en juillet. Applicable à l'AUF le 1er janvier de l'année suivante						Classification AUF d'après la Banque Mondiale (applicable le 01/01/2017)		Classification AUF d'après la Banque Mondiale (applicable le 01/01/2016)	
	Total membres	Etablissements membres de l'AUF (hors réseaux)	Réseaux membres de l'AUF						
Monaco				Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Norvège				Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Pays-Bas				Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Portugal	1	1		Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Royaume-Uni				Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Saint-Marin				Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Saint-Siège (État de la Cité du Vatican)				non défini	non défini	non défini	non défini		
Suède				Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Suisse	11	9	2	Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Maghreb	58	58		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Algérie				Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Libyenne, jamahiriya arabe				Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Maroc	26	26		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Tunisie	17	17		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Moyen Orient				Sud	Faible	Sud	Faible		
Afghanistan				Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Arabie Saoudite				Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Bahreïn				Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Chypre	1	1		Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Djibouti	2	2		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Égypte	14	14		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Émirats arabes unis	1	1		Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Éthiopie	1	1		Sud	Faible	Sud	Faible		
Iran (République islamique d')	4	4		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Iraq	4	4		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Jordanie	4	4		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Koweït				Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Liban	19	19		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Oman				Nord	Elevé	Nord	Elevé		
Pakistan	1	1		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Palestine	3	3		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Qatar				Nord	Elevé	Nord	Elevé		
République arabe syrienne	5	5		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Soudan	5	5		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Yémen	2	2		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Océan Indien	4	4		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Afrique du Sud	2	2		Sud	Faible	Sud	Faible		
Comores	3	3		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Inde	2	2		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Kenya	22	22		Sud	Faible	Sud	Faible		
Madagascar	7	7		Sud	Intermédiaire	Sud	Intermédiaire		
Maurice	1	1		Sud	Faible	Sud	Faible		
Mozambique	1	1		Sud	Faible	Sud	Faible		
République-unie de Tanzanie	1	1		Sud	Faible	Sud	Faible		
Seychelles				Nord	Elevé	Nord	Elevé		
	= 846 établissements membres dans 111 pays	= 829 établissements membres dans 111 pays	= 17 établissements membres dans 6 pays						
	(au 02/02/2017)								

Données institutionnelles : dates d'adhésion			
Francophonie	Union européenne	ONU	UNESCO
1970		28/05/1993	06/07/1949
		27/11/1945	04/11/1946
	1959	10/12/1945	01/01/1947
	1986	14/12/1955	11/09/1974
	1973	24/10/1945	01/07/1997
		02/03/1992	12/11/1974
		Observateur 1964	
	1995	19/11/1946	23/01/1950
	1996	10/09/2002	28/01/1949
		08/10/1962	15/10/1962
		14/12/1955	27/06/1953
1981		12/11/1956	07/11/1956
1970		12/11/1956	08/11/1956
		19/11/1946	04/05/1948
		24/10/1945	04/11/1946
		21/09/1971	18/01/1972
Associé 2006	2004	20/09/1960	06/02/1961
1977		20/09/1977	31/08/1989
1983		24/10/1945	04/11/1946
Observateur 2010		09/12/1971	20/04/1972
		13/11/1945	01/07/1955
		24/10/1945	06/09/1948
		21/12/1945	21/10/1948
		14/12/1955	14/06/1950
		14/05/1963	18/11/1960
1973		24/10/1945	04/11/1946
		07/10/1971	10/02/1972
		30/09/1947	14/09/1949
		Observateur 2012	23/11/2011
Associé 2012		21/09/1971	27/01/1972
		24/10/1945	16/11/1946
		12/11/1956	26/11/1956
		30/09/1947	02/04/1962
		07/11/1945	12/12/1994
1977		12/11/1975	22/03/1977
		30/10/1945	04/11/1946
		16/12/1963	07/04/1964
1970		20/09/1960	10/11/1960
1970		24/04/1968	25/10/1968
Observateur 2006		16/09/1975	11/10/1976
1976		14/12/1961	06/03/1962
		21/09/1976	18/10/1976
		= total 79 dont 3 associés et 25 observateurs (dont 1 suspendu)	= 193
	= 28	= 195 dont 2 observateurs permanents	= 193
(au 16/12/2016)	(au 16/12/2016)	(au 16/12/2016)	(au 16/12/2016)